



Problème avec chauffe eau électrique

Par **Ptitux**, le **23/06/2010** à **13:20**

Bonjour,

Voilà j'expose mon problème. Mon propriétaire m'a rappelé il y a quelques mois que je devais faire l'entretiens du chauffe eau électrique de mon appartement. Devant le quitter à la fin du mois de juin, je fais donc appel a un professionnel, qui me dit qu'il est impossible de le faire detartre car trop rouillé.

J'en parle alors a mon propriétaire qui me demande maintenant de payer la totalité du remplacement du chauffe eau, car il y a pour lui erreur de ma part , puisque pendant les 5 ans de ma location, je n'ai pas fait l'entretiens annuel.

A t'il le droit de me faire payer la totalité ? Que dois-je faire pour régler cette situation délicate ?

Merci d'avance pour vos réponse.